

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JAN/004	OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Date du conseil municipal 25/01/2021	
Date de la convocation 19/01/2021	
Date de l'affichage 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Armand **DE MAIGRET**, Jules-Armand **NOUGA NOUGA**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Suzanna **MARTINET**, Mahmut **GÜNER**, Sylvie **GALLOCHER**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**, Aymeric **DUROX**.

Étaient absents :

- Fabrice **HOULIER** représenté par Frédéric **BRUNOT**
- Luis-José **TENTE MARQUES** représenté par Alban **LANSSELLE**
- Michel **BILLOUT** représenté par Clotilde **LAGOUTTE**

Monsieur Serge **HAMELIN** est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L1411-5 et L.2121-21,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDERANT l'appel à candidature des listes pour siéger au sein de cette commission,

CONSIDERANT que le quotient électoral est de 5.8 (29 élus / 5 sièges),

Madame le Maire propose pour les membres titulaires : 3 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » (22/5.8), 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan » (6/5.8), et 1 siège pour la liste « Demain Nangis » (1/5.8),

Madame le Maire propose pour les membres suppléants (le plus fort reste) : 4 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » (22-(3x5.8) =4.6), 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan » (6-(1x5.8) =0.2), et aucun siège pour la liste « Demain Nangis »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE UNIQUE :

DESIGNE les membres suivants au sein de la commission de délégation de service public Eau et Assainissement :

Présidente	
Nolwenn LE BOUTER représentée par Frédéric BRUNOT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Stéphanie SCHUT	Alban LANSELLE
Serge HAMELIN	Jules NOUGA NOUGA
Fabrice HOULIER	Angélique RAPPAILLES
Guy-Bertrand TCHIKAYA	Mahmut GÜNER
Aymeric DUROX	Clotilde LAGOUTTE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2021

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210204-2021-jan-004-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

**Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le**

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210204-2021-jan-004-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

